

**FASD - Fédération de l'Aide et des Soins à Domicile**  
**FCSD - Fédération des Centrales de Services à Domicile**  
**FESAD - Fédération d'Employeurs de Services d'Aide à Domicile**  
**Fédération des CPAS - Union des Villes et Communes de Wallonie**

Vos réf. :  
Nos réf. : **CE/jmr/cb/11-987/w**  
Votre correspond. : **Jean-Marc Rombeaux**  
081 24 06 54  
jmr@uvcw.be  
Annexe(s) : /

**Monsieur Eric DUREPO,**  
Président du Parti Socialiste  
Boulevard de l'Empereur, 13  
1000 BRUXELLES

Namur, le 26 mai 2011

Monsieur le Président,

**Concerne:** - ***Suppression du subside provincial aux services d'aide aux familles et aux personnes âgées***  
- ***Vieillissement démographique***  
- ***Gouvernance***

Nous représentons les services publics et privés d'aide aux familles de la Province du Hainaut. Ils nous ont fait part de la suppression d'une partie du subside provincial en 2010<sup>1</sup>, et de son intégralité à partir de 2011.

Le 25 novembre 2004, la Province du Hainaut avait arrêté le Règlement du 25 novembre 2004 relatif à l'octroi de subventions aux organismes privés et publics qui assurent un service d'aides familiales. Vérification faite, il aurait été abrogé fin mars dans le cadre de choix budgétaires. Nous n'avons pas la décision mais nous avons un courrier officiel de la Province en ce sens.

Nos services ont le souci permanent d'offrir aux personnes qu'ils aident une prestation de qualité, grâce à un personnel qualifié dûment encadré et supervisé. A cette fin, ils sont amenés à assurer à leurs travailleurs sociaux et aides familiales une formation continuée adaptée au maintien à domicile. En effet, ces intervenants rencontrent au quotidien des personnes dans des situations de plus en plus complexes, où s'entremêlent des problèmes sociaux, financiers, de santé physique ou psychique, accentués par la paupérisation de la population hennuyère. Ils investissent aussi dans le cadre du bien-être des travailleurs et organisent un encadrement complémentaire indispensable des aides familiales dont le métier se caractérise par une charge psychosociale importante. La décision de la Province hypothèque tous ces efforts.

Vu le défi du vieillissement, la valeur de solidarité doit se déployer à tous les niveaux de pouvoir et au sein de la famille afin de garantir le plus longtemps et dans les meilleures conditions possibles l'accompagnement des aînés. La majorité des personnes aidées sont des personnes âgées. Dans cette perspective, le désengagement de la Province est pour nous et pour ces aînés assez incompréhensible. S'il y avait en même temps une compensation régionale, la démarche pourrait encore se justifier. Mais il n'en est rien.

---

<sup>1</sup> De l'ordre de 30 %.

Au delà des questions plus politiques de la qualité du service et d'une réponse appropriée au défi du vieillissement, se pose un problème de gouvernance.

Selon nos informations, la réduction en 2010 n'avait fait l'objet que d'une communication verbale. Nous devons maintenant constater que la Province se propose de supprimer une ressource importante des services sans préavis alors que l'exercice budgétaire est déjà bien entamé. Tous les services doivent combiner un nombre important de sources de financement pour tendre à l'équilibre budgétaire. Celui-ci est rompu. La nouvelle est donc particulièrement malvenue.

En particulier, nombre des CPAS sont sous plan de gestion imposé par le Crac et sont contraints par un carcan budgétaire dont ils ne peuvent sortir. Cette suppression peut aussi avoir un impact sur des communes vers qui se tourneront immanquablement des services privés en difficultés. Sachant que les CPAS, communes et Provinces sont des Pouvoirs publics locaux, il devrait exister une approche plus partenariale dans leurs relations. Nous sommes au regret de constater qu'elle est mise à mal dans le cas présent.

Plus fondamentalement, sachant que, sauf erreur de notre part, les autres Provinces ont maintenu leurs subsides aux services, nous nous interrogeons quant au respect dans le cas d'espèce du principe d'égalité garanti par les articles 10 et 11 de la Constitution.

Pour ces motifs, nous avons écrit à la Province en demandant le maintien intégral d'un subside qui aide à offrir un service de qualité et de proximité à des femmes et hommes qui sont souvent fragilisés et démunis. La Fédération des CPAS a également envoyé une missive à Monsieur Paul Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, en lui demandant d'être attentif à cette décision et de l'examiner, le cas échéant, dans le cadre de sa tutelle.

Nous n'avons pas encore eu de réponse. Dans ce contexte, nous nous permettons de vous interpeller afin que le soutien de la Province à nos services soit préservé.

En vous remerciant pour l'attention que vous accorderez à la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre très haute considération.

Brice MANY,  
Directeur général de la FASD  
(Fédération de l'Aide et  
des Soins à Domicile)

Claude EMONTS,  
Président de la Fédération des CPAS  
de l'Union des Villes et Communes de Wallonie

Michel DEGODENNE,  
Directeur de la FCSD  
(Fédération des Centrales  
de Services à Domicile)

Marie-Claire SEPULCHRE,  
Secrétaire générale de la FESAD  
(Fédération d'Employeurs de Services  
d'Aide à Domicile)

*Ce courrier est également adressé à  
Monsieur Jean-Michel Javaux, Co-Président d'Ecolo,  
Monsieur Charles Michel, Président du MR,  
Madame Joëlle Milquet, Présidente du CdH,  
Monsieur Paul Emile Mottard, Président de l'Association des Provinces Wallonnes.*